

Proposition de note à afficher dans les services ou à insérer dans le dossier du réseau de cancérologie

Transmission d'information nominative à des fins de recherche dans le domaine de la santé

Pour mieux prévenir les maladies et soigner les malades, il est nécessaire de connaître l'épidémiologie d'un certain nombre d'affections c'est à dire connaître leur fréquence, leur évolution dans le temps et leur répartition géographique. Les études épidémiologiques permettent aussi de rechercher les causes des maladies.

Différents organismes scientifiques participent à ces travaux comme par exemple les **registres**. Les sources essentielles d'information sont les services hospitaliers, les laboratoires d'anatomopathologie et les médecins.

La transmission des informations aux registres s'effectue dans des conditions de stricte confidentialité et après autorisation de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

Conformément à l'article 40-5 de la loi du 6 janvier 1978, chapitre V bis, vous disposez de la possibilité de vous opposer à cette transmission. Vous disposez d'un droit d'accès au fichier et de rectification des informations. Ces droits peuvent être exercé par l'intermédiaire du médecin qui vous suit.